

PRÉFECTURE DU VAR Cabinet du Préfet Pôle sécurité routière	Toulon, le 12 SEP. 2012
--	-------------------------

Commission Consultative des Usagers pour la Signalisation Routière
(CCUSR du Var)

Compte rendu de la réunion du 7 septembre 2012.

Participaient à cette réunion :

- Madame Nathalie BAKHACHE, Directrice de cabinet du Préfet
- Monsieur Jacques ROSEC, chef du pôle sécurité routière de la préfecture
- Monsieur Thierry LE GRAND, pôle sécurité routière de la préfecture
- Commandant Roger NEGRE, DDSP – SOPSR
- Capitaine Dominique NOTTOLI, CRS Autoroutière Provence
- Monsieur Alain PRUVOST, Conseil Général du Var, Directeur Général Adjoint des services
- Monsieur Bernard CORDINA, Conseil Général du Var, Direction des routes - SSD
- Monsieur Lionel BINON, chef du pôle sécurité routière DDTM
- Monsieur Jean-Louis PERSIN, ESCOTA
- Monsieur Laurent FONTAINE, ESCOTA
- Monsieur Jean-Louis ALENA, Maire de Carcès
- Monsieur Serge PELLEGRY, Directeur-adjoint Services techniques, Mairie de La Valette-du-Var
- Monsieur Rémy CIRINA, Chef du service de Police Municipale, Mairie de La Garde
- Monsieur Jean-Pierre MOULARD, Directeur services techniques, Mairie de Sanary-sur-Mer
- Madame Laurence GAILLARD, Association LCVR 83
- Madame Nelly ROSE, Association ANPER
- Monsieur Marcel BES, Association AAVAA
- Monsieur Charles GIRAUD, FFM

Excusés :

- Monsieur ROLLAND, vice président du Conseil général
- Monsieur VERAN, Président de l'association des maires du Var
- Colonel MONGUILLON, groupement de gendarmerie
- Monsieur Bernard HODEN, chef du CAT DIRMed
- Monsieur Patrick CAILLET, directeur du comité du Var, Prévention Routière
- Monsieur Jean-Pierre CRESSANT, FFMC

Le 7 septembre 2012 à 14h30, Madame BAKHACHE, Directrice de cabinet du Préfet, a présidé la commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR) du Var.

M. le Président du Conseil Général du Var, vice-président de la commission, était représenté par M. Alain PRUVOST, Directeur Général Adjoint des services, délégué général aux routes, transports, forêts et affaires maritimes.

Madame la directrice de cabinet propose un tour de table et remercie les membres présents pour cette réunion.

Elle rappelle que la CCUSR constitue une interface entre les usagers et les gestionnaires de voirie, permettant de faire remonter les incohérences de signalisation rencontrées sur le département. Cette commission n'est pas une institution décisionnelle et n'a pas vocation à se substituer aux gestionnaires compétents, à qui il revient d'étudier les observations émises par les usagers qui leur sont transmises par le secrétariat de la CCUSR.

28 observations étaient portées à l'ordre du jour de cette séance.

Dès leur réception par la préfecture, elles avaient été adressées aux gestionnaires de voirie concernés, qui ont été invités à venir en séance informer la commission des suites données à chaque requête.

Pour faciliter le déroulement de la séance, les requêtes ont été regroupées par entité gestionnaire de voirie. Un résumé de l'observation est d'abord lu par Thierry Le-Grand, secrétaire de la commission, puis la parole est donnée au gestionnaire concerné.

Le plus grand nombre de requêtes concernait le Conseil Général (9 sur 28). MM. PRUVOST et CORDINA ont repris chacune des requêtes, lors d'un exposé très complet abordant les aspects techniques et réglementaires, qui permettaient ou non de donner suite à la demande de l'utilisateur.

ESCOTA était concerné par une requête. MM. PERSIN et NICOLAS ont également argumenté et exposé la suite donnée à cette demande.

Ont ensuite été étudiées les requêtes concernant les communes. Après en avoir donné lecture, Thierry Le-Grand donnait la parole aux représentants des mairies.

Les villes de LA VALETTE-DU-VAR, LA GARDE, SANARY-SUR-MER et CARCES étaient représentées et ont pu exposer leurs arguments sur les observations les concernant.

Suivant la nature des observations, les réponses des mairies ont été favorables ou non.

Les villes de TOULON, DRAGUIGNAN, FREJUS, HYERES, ST ZACHARIE, ^{PUGET S/A.}FLAYOSC, et VINON-SUR-VERDON n'ont pas envoyé de représentant lors de cette séance et n'ont donc pas pu donner d'information à la commission sur les suites données aux requêtes concernant leur réseau routier respectif.

La commission prend acte de l'absence de ces gestionnaires et le regrette, celle-ci rendant inopérant le travail et l'existence même de la commission.

Un délai parfois long entre la transmission de la requête et la date de la séance peut expliquer en partie ces déficiences.

Les communes non présentes à cette séance seront interrogées sur les suites données aux observations qui leur ont été transmises (nouvelle transmission des requêtes).

Madame la directrice de cabinet invite les gestionnaires de voiries à répondre directement aux usagers, par courriel avec copie au pôle sécurité routière de la préfecture. Elle remercie les intervenants présents pour leur collaboration et clôture la séance.

La prochaine CCUSR est programmée le mercredi 13 Mars 2013 à 14h30 en salle Clémenceau de la préfecture.

Pour le Préfet
et par délégation
La Directrice de Cabinet


Nathalie BAKHACHE